



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par la présente donné, en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap A-19-1), qu'au cours de la séance régulière du Conseil qui se tiendra mercredi, le 5 juin à 19 h 30, à la salle de l'Institut-Canadien sise au 16, rue St-Pierre à Saint-Charles-sur-Richelieu.

Le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande no : 2019-02

Adresse : 583, rue Lefebvre, Saint-Charles-sur-Richelieu

Zonage : Rd-5

Lot : 3 405 169

Cette demande consiste à :

- La demande consiste à rendre l'emplacement du bâtiment principal conforme au règlement de zonage, concernant la marge de recule avant qui est présentement à 6.65 mètres au lieu de 7 mètres tel que prescrit à l'article 45 du règlement de zonage numéro 2011-11-008
- La demande consiste également à rendre l'emplacement du bâtiment accessoire (garage détaché), situé en cour arrière, conforme aux normes d'implantations des bâtiments accessoires, tel que prescrit à l'article 74 du règlement 2011-11-008. La marge de recule arrière actuelle est de 1.78 mètres au lieu de 2 mètres et la marge latérale est de 1.98 mètres au lieu de 2 mètres. Également la distance séparatrice entre le bâtiment principal et le garage qui est de 2.43 mètres sur 3 mètres tel que prescrit au même article.
- La demande consiste à rendre l'emplacement d'un bâtiment accessoire (remise), situé en cour arrière, conforme aux normes d'implantations des remises, tel que prescrit à l'article 79 du règlement numéro 2011-11-008

Ces dérogations concernent :

Articles 45, 74 et 79 du règlement de zonage 2011-11-008

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Charles-sur-Richelieu, ce 21 mai 2019

Nancy Fortier

Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Nancy Fortier, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, et résidante à Mont-Saint-Hilaire certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-haut en affichant les copies aux endroits désignés par le Conseil, entre 9 h et 17 h, ce 21 mai 2019

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 21 mai 2019

Nancy Fortier

Directrice générale et secrétaire-trésorière

